



Pour diffusion immédiate

Avis n° 148 du C.C.N.E. : pour une éthique du progrès médical respectueuse des situations de vulnérabilités.

Si la science et la médecine permettent aujourd'hui de guérir de nombreuses maladies et de prolonger la vie comme jamais auparavant, elles contribuent parfois à la genèse de nouvelles situations de vulnérabilité. Face à ces réalités, le C.C.N.E. appelle à reconnaissance par la médecine et par notre société de ces situations et à un devoir d'accompagnement des personnes. Dans son Avis n° 148, le Comité porte une réflexion pour une médecine plus juste, plus humaine et mieux adaptée aux besoins de chacun.

Paris, le 18 mars 2025 – Le Comité Consultatif National d'Éthique pour les sciences de la vie et de la santé (C.C.N.E.) partage aujourd'hui son **Avis n° 148, consacré aux enjeux éthiques relatifs aux situations de vulnérabilité face aux progrès médicaux et aux limites du système de soins.**

Si les avancées scientifiques et technologiques en médecine permettent d'améliorer l'espérance de vie et la prise en charge de nombreuses pathologies, elles induisent également des effets paradoxaux. Elles peuvent complexifier certains parcours de soins et exposer certaines populations à des formes accrues de vulnérabilité. Cet avis met en lumière ces situations et propose une réflexion sur la responsabilité de la médecine face à ces évolutions et sur le rôle de la société face à ces situations.

Le Comité souligne que les avancées de la médecine, qui, certes, permettent de vivre plus longtemps avec des pathologies chroniques ou des séquelles liées aux maladies ou aux traitements, modifient profondément l'existence des personnes, leur vie personnelle, socioprofessionnelle, leur indépendance et parfois leur l'autonomie.

À ces constats, il faut ajouter une autre réalité liée aux évolutions du système de soins et médico-social, qui peuvent engendrer des parcours de soins fragmentés, des inégalités d'accès et ainsi des formes de « *sur-vulnérabilisation* », en particulier pour certaines populations.

« Un système de santé efficace ne se mesure pas seulement à sa capacité à innover, mais aussi à sa capacité à ne laisser personne au bord du chemin. Aujourd'hui encore trop de patients vulnérables peinent à être entendus et pris en charge de manière adaptée. Il est temps de repenser l'organisation des soins en intégrant pleinement ces réalités » - Anne Caron-Déglise, avocate générale à la Cour de cassation, co-rapporteuse de l'Avis 148 et membre du C.C.N.E.

Face à ces constats, le C.C.N.E. rappelle que l'éthique du progrès médical ne peut se limiter à une logique d'innovation technologique et de prolongation de la vie, mais doit également intégrer une réflexion sur la qualité de vie, l'autonomie décisionnelle des patients et le respect de leur dignité. En ce sens, la médecine doit assumer une véritable responsabilité sociale et dépasser la simple application de savoirs et de protocoles.

Afin de répondre aux défis posés par ces nouvelles formes de vulnérabilité, **le C.C.N.E. formule plusieurs recommandations :**



- **Renforcer la formation des professionnels de santé** afin qu'ils puissent mieux identifier et accompagner les patients en situation de vulnérabilité, en intégrant une approche éthique et interdisciplinaire dans leur pratique.
- **Repenser l'organisation du système de soins** pour permettre une prévention de ces situations, garantir un accès équitable aux traitements, limiter les ruptures de parcours et améliorer la coordination entre les acteurs de la santé et du médico-social.
- **Développer une approche capacitaire** permettant aux personnes en situation de vulnérabilité de conserver une autonomie décisionnelle et d'être pleinement associés aux choix médicaux les concernant.
- **Favoriser un cadre de décision éthique clair et partagé**, intégrant la délibération collective et le dialogue entre soignants et patients, pour éviter les prises en charge médicales excessives ou inadaptées.
- **Mieux reconnaître et soutenir les aidants familiaux et professionnels**, dont le rôle est central dans l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

« L'éthique de la vulnérabilité ne doit pas être un supplément d'âme du système de santé, mais son fondement. Redonner du sens au soin, c'est replacer le patient – dans toute sa singularité – au cœur des décisions médicales » - Régis Aubry, médecin, co-rapporteur de l'Avis 148 et ancien membre du C.C.N.E.

Le C.C.N.E. appelle ainsi les décideurs publics, les professionnels de santé et l'ensemble des parties prenantes à dépasser une vision exclusivement biomédicale du soin pour s'engager dans une approche plus humaine et intégrative, fondée sur une véritable alliance thérapeutique entre soignants et patients.

Cette évolution, loin d'être une contrainte, constitue une véritable avancée pour la médecine, qui en redonnant du sens à l'acte de soigner, bénéficie autant aux patients qu'aux soignants eux-mêmes.

[L'avis n° 148 est disponible en intégralité sur le site du C.C.N.E.](#)

À propos du C.C.N.E. :

Le Comité consultatif national d'éthique pour les sciences de la vie et de la santé (C.C.N.E.) est une institution indépendante dont la mission est de donner des avis sur les problèmes éthiques et les questions de société soulevés par les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé ou par les conséquences sur la santé des progrès de la connaissance dans tout autre domaine. Le Comité est actuellement présidé par le Professeur Jean-François Delfraissy, renouvelé à cette fonction par décret du 9 juin 2023.

66 rue de Bellechasse, 75007 Paris

01 42 75 66 42

<https://www.ccne-ethique.fr/fr>

communication@comite-ethique.fr